

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ROUGH RIDER II
 Code du produit : 1401165

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Heavy duty cleaner & degreaser
 Restrictions d'emploi : Food Plant, Industrial and Institutional use only

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
 12 James St N, Suite 201A
 Hamilton, Ontario L8R 2J9
 T 1 800 663 9925
regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Mentions de danger (GHS CA) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence (GHS CA) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Butyl glycoether	2-Butoxyethanol	N° CAS: 111-76-2	7 - 13
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid	Benzenesulfonic acid alkyl(C=10-16) derivs.	N° CAS: 68584-22-5	3 - 7
Sodium metasilicate	silicic acid (H ₂ -SiO ₃), disodium salt	N° CAS: 6834-92-0	1 - 5
Potassium hydroxide	Caustic potash aqueous solution	N° CAS: 1310-58-3	1 - 5

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.
- Symptômes chroniques : No effects known.
- Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer: dermatose, irritation oculaire, oedème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. / brûlures cutanées. Légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Face shield (EN 166). Gloves (EN 374). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Reuse if possible. Otherwise dispose recovered material in accordance with all local, Provincial or Federal regulations.

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef.

Matières incompatibles : métaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de protection

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clear, pink liquid.
Couleur	: rose
Odeur	: Lemon odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,5 – 13,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Not self-igniting
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Ininflammable. Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1,06
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: ≥ 1
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Thin like water
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Métaux. Nitrites. Acides forts. Dérivés halogénés des hydrocarbures.
Produits de décomposition dangereux	: Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé.

ROUGH RIDER II	
DL50 orale rat	5205,9 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	10,03 mg/l/4h
ETA CA (oral)	5205,9 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	10,03 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	10,03 mg/l/4h
Sodium metasilicate (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1152 - 1349 mg/kg de poids corporel (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 7 day(s))
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1200: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 2,06 mg/l (EPA OPPTS 870.1300: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
DL50 orale rat	273 mg/kg (Rat, Oral)
ETA CA (oral)	273 mg/kg de poids corporel
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
DL50 orale rat	1350 (500 – 2000) mg/kg Source: IUCLID;
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
ETA CA (oral)	1350 mg/kg de poids corporel
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Butyl glycolether (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	1414 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Guinea pig, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 4,26 mg/l (4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))
ETA CA (oral)	1414 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	227 - 237 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Butyl glycoether (111-76-2)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 150 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study), Remarks on results: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer: dermatose, irritation oculaire, oedème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. / brûlures cutanées.
Légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.
Symptômes chroniques : No effects known.

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

ROUGH RIDER II	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Sodium metasilicate (6834-92-0)	
CL50 - Poisson [1]	210 mg/l (ISO 7346-1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	207 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,65
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
CL50 - Poisson [1]	80 mg/l (96 h, Gambusia affinis, Pure substance)
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 - Poisson [1]	3 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	170 mg/l Source: IUCLID
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Butyl glycoether (111-76-2)	
CL50 - Poisson [1]	1474 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	1550 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Butyl glycoether (111-76-2)	
CEr50 algues	1840 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	911 mg/l Source: ECHA
NOEC chronique poisson	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,81 (Experimental value, BASF test, 25 °C)
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	0,451 – 0,882 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

ROUGH RIDER II

Persistance et dégradabilité Non établi.

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable
Butyl glycoether (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ROUGH RIDER II

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,65
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Butyl glycoether (111-76-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,81 (Experimental value, BASF test, 25 °C)
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	0,451 – 0,882 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

ROUGH RIDER II

Ecologie - sol No (test) data on mobility of the substance available.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
Tension superficielle	No data available in the literature
Ecologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,65
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Ecologie - sol	No (test) data on mobility of the component(s) available.
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Mobilité dans le sol	1064
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Butyl glycoether (111-76-2)	
Tension superficielle	65,03 mN/m (20 °C, 2 g/l)
Ecologie - sol	Highly mobile in soil.

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Butyl glycoether (111-76-2)	
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	0,451 – 0,882 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,81 (Experimental value, BASF test, 25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents and or container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage Ecologie - déchets : Non-refillable container. Do not reuse or refill this container. Offer for recycling, if available or puncture and dispose of in a sanitary landfill.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TDG) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Potassium hydroxide, Sodium metasilicate)

Description document de transport (TDG) : UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Potassium hydroxide, Sodium metasilicate), 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN3266

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger – marchandises dangereuses).
- (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
- a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.;
 - b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.;
 - c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.;
 - d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.;
 - e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
- (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
 - b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exceptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 154

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Sodium metasilicate (6834-92-0)
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

ROUGH RIDER II

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Potassium hydroxide (1310-58-3)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Butyl glycolether (111-76-2)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

15.2. Réglementations internationales

Sodium metasilicate (6834-92-0)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Potassium hydroxide (1310-58-3)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif

Butyl glycolether (111-76-2)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 12/28/2023

Textes complet des phrases H:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.